



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 JANVIER 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 janvier 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT *procuration*

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ *procuration*, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marc BOUCHET

**Date d'affichage** : 25 JAN, 2024

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DE  
LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**

# AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Vu l'exposé de M. Claude Antoniello, Vice-Président en charge des déchets

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 21 décembre 2023

Monsieur le Président expose qu'en date du 8 novembre 2023, une consultation en procédure formalisée a été lancée en vue de l'exploitation de la déchetterie de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, située sur la commune de Cruseilles.

L'avis de publicité a été publié sur le profil acheteur de la CCPC, sur le Dauphiné Libéré, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Le marché public est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 550 000 € HT pour une durée initiale de 12 mois, reconductible trois fois pour une durée de 12 mois et un montant maximum de 550 000 € HT pour chacune des reconductions.

Un seul pli a été remis dans le délai limite de réception des offres fixé au 11 décembre 2023, à 12h00 ; cette offre n'a pas été jugée irrecevable, irrégulière ou inacceptable.

Après avoir procédé à l'analyse de la candidature et de l'offre au regard des critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie en date du 21 décembre 2023 à 14h, a décidé d'attribuer le présent accord-cadre à l'entreprise EXCOFFIER FRERES (74350 VILLY LE PELLOUX) pour un montant maximum annuel de commande de 550 000 € HT.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

## Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'exploitation de la déchetterie intercommunale avec l'entreprise EXCOFFIER FRERES (74350 VILLY LE PELLOUX) pour un montant maximum annuel de 550 000 € HT
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les mises au point ou modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant initial du marché

Le Secrétaire de Séance  
Jean-Marc BOUCHET

Acte certifié exécutoire le : 25 JAN. 2024

Le Président  
Xavier BRAND

